

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

1^{er} OCTOBRE 2013

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 1^{er} octobre 2013 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

André O. Robinson
Jocelyne Poitras
Mario Lévesque
Renaud Robinson

Sont absents : Paul-Hébert Bernatchez
Marc Boucher

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Mario Lévesque, maire suppléant.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire 3 septembre 2013
5. Acceptation des dépenses
6. Mur de soutènement Gros-Morne
 - a. Acceptation de la demande de paiement # 8 Finale
 - b. Acceptation finale des travaux et libération du dépôt de garantie
 - c. Confirmation de fin des travaux – MTQ
7. Avis de motion – Règlement sur l'entretien des routes en hier
8. Entente incendie SADM – Description des tâches
9. Achat d'équipement incendie
10. Protocole d'entente – CDSMML
11. Rénovation cadastrale
12. Programme de soutien à la démarche MADA – Aide financière à la MRC
13. Demandes diverses
 - a. Demande de commandite et location de salle – Étudiants de l'école St-Maxime
 - b. Loisirs Ruisseau des Olives inc.
 - c. Table des Organismes communautaires de La Haute-Gaspésie
 - d. Animation Jeunesse Haute-Gaspésie
 - e. Conseil National de l'eau du Nord de la Gaspésie
 - f. Fabrique St-Antoine-de-Gros-Morne
 - g. Entreprises GNP – Décompte progressif no.12
14. Période de questions
15. Levée de la session

3597-10-2013 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
appuyé de Jocelyne Poitras,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.
Proposition adoptée.

3598-10-2013 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session du 3 septembre 2013 ;

Sur proposition Jocelyne Poitras,
Appuyé d'André O. Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

3599-10-2013 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- ✓ Comptes à payer, pour un total général de 136 907.74 \$
- ✓ Comptes payés, pour un total général de 32 767.90 \$
- ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de 108 038.68 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

3600-10-2013 RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT GROS-MORNE – SABLIERE ET DÉNEIGEMENT LAFONTAINE INC. / RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 8F.

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Renaud Robinson,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le décompte progressif # 8F-Révisé daté du 16 septembre 2013 pour les travaux réalisés par Sablière et Déneigement Lafontaine inc. dans le cadre du projet de «Reconstruction du mur de soutènement de Gros-Morne, dossier 6301-11-9201» et que la somme de 4873,30, taxes incluses soit acquittée suite à la recommandation de la firme de surveillance GÉNIVAR.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution (protocole d'entente MTQ).

Proposition adoptée.

3601-10-2013 RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT GROS-MORNE – SABLIERE ET DÉNEIGEMENT LAFONTAINE INC. / ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée d'André O. Robinson,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'attester :

Que les travaux de prévus sur la structure P-11433 ont été exécutés en totalité et ont été terminés le 13 septembre 2013 ;

Qu'un avis de conformité des travaux par rapport aux plans et devis, signé et scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec a été déposé.

Que l'ensemble des documents nécessaires pour obtenir le versement de la dernière tranche de subvention soient transmis au ministère des Transports.

Proposition adoptée.

3602-10-2013 RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT GROS-MORNE – SABLIERE ET DÉNEIGEMENT LAFONTAINE INC. / VERSEMENT DU DERNIER 5 % DE GARANTIE

Considérant qu'un cautionnement d'entretien d'une valeur de 10 % du coût final des travaux pour une période de deux (2) ans a été remis en date du 21 décembre 2012 (valeur de 39 719.18 \$) ;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la retenue de 5 % restante au contrat soit un montant de 19 859,59, taxes incluses représentant la 2^e tranche de la retenue de garantie pour les travaux réalisés par Sablière et déneigement Lafontaine inc. dans le cadre du projet de «Reconstruction du mur de soutènement de Gros-Morne, dossier 6301-11-9201».

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution (protocole d'entente MTQ).

Proposition adoptée.

3603-10-2013 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 248-2013 SUR L'ENTRETIEN DES ROUTES EN HIVER

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Jocelyne Poitras que le règlement 248-2013 modifiant le règlement 188 décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la circulation des véhicules automobiles et le dépôt de la neige sur les terrains privés sera présenté lors d'une séance ultérieure. Le règlement vise à actualiser la description et la longueur des routes à entretenir en hiver.

Le projet de règlement est remis à tous les conseillers et une dispense de lecture est demandée.

3604-10-2013 ENTENTE INCENDIE SADM – DESCRIPTION DES TÂCHES

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a signé une entente avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts relativement au service d'un chef pompier ;

Considérant que la Ville a affecté M. Carol Dugas au poste de chef pompier pour notre service incendie afin de combler le poste laissé vacant par M. Jasmin Roy ;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis confirme la poursuite de l'entente relative au service d'un chef pompier et entérine la liste des tâches telle que soumis dans une correspondance du 17 septembre 2013.

Proposition adoptée.

3605-10-2013 ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat d'équipement incendie de CMP Mayer inc pour une somme de 5582,04, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 22000 650.

Proposition adoptée.

3606-10-2013 PROTOCOLE D'ENTENTE – CDSMML

Considérant qu'un projet de protocole a été déposé auprès du Comité de Développement St-Maxime-du-Mont-Louis par la Municipalité ;

Considérant que les 2 parties se sont concertées pour arriver à la signature d'un protocole d'entente lequel est déposé en annexe au Livre des Délibérations ;;

Considérant que le dit protocole sera rétroactif au 1^{er} janvier 2013 ;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le maire suppléant Mario Lévesque et la directrice générale Suzanne Roy à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Comité de Développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

3607-10-2013 RÉNOVATION CADASTRALE DU MRN – «DÉSIGNATION DU GRAND PROPRIÉTAIRE»

Considérant que le Ministère des Ressources Naturelles a attribuer un contrat pour la réalisation des travaux de rénovation cadastrale dans la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité doit désigner un membre de l'administration à titre de «grand propriétaire» pour la représenter auprès du Ministère et de la firme d'arpenteurs-géomètres ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée d'André O. Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière soit désigné pour représenter la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à titre de «grand propriétaire».

Proposition adoptée.

3608-10-2013 COMMANDITE ET LOCATION DE SALLE – ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE ST-MAXIME

Considérant la demande de location de salle et de commandite présentée par les élèves de l'école St-Maxime afin de recueillir des fonds pour un voyage à New-York ;

Considérant que le tarif de location de salle est établi à 75 \$ pour les activités

«Jeunesse» ;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde la gratuité du Centre Judes Drouin pour la tenue de l'activité de levée de fonds le 11 octobre 2013.

Proposition adoptée.

3609-10-2013 LOISIRS RUISSEAU DES OLIVES INC. – SUBVENTION 2013

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde une subvention de 2000\$ pour l'année 2013 à l'organisme Loisirs Ruisseau des Olives inc.

QUE le renouvellement du financement pour la prochaine année soit conditionnel :

- ✓ A l'entretien du bâtiment par l'organisme Loisirs Ruisseau des Olives inc. incluant une note aux États financiers démontrant les réparations effectuées ;
- ✓ A la production d'un rapport des activités de loisirs tenues au 7, rue de la Montagne, Anse-Pleureuse;

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 70290 970.

Proposition adoptée.

3610-10-2013 TOC DE LA HAUTE-GASPÉSIE – IMPRESSION D'UN DÉPLIANT PROMOTIONNEL

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée d'André O. Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'impression sans frais d'un dépliant promotionnel dans le cadre de la 2^e édition du Village Communautaire de la Table des Organisme Communautaires de la Haute-Gaspésie pour sa population ;

QUE la valeur de l'impression du dépliant en «noir & blanc» soit 50 \$ puisse être versée en argent, au choix de la TOC de La Haute-Gaspésie.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 11000970.

Proposition adoptée.

3611-10-2013 FABRIQUE ST-ANTOINE-DE-GROS-MORNE – COMMANDITE

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde un don de 50 \$ à la Fabrique St-Antoine de Gros-Morne dans le cadre du 50^e Anniversaire de fondation de la paroisse.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 11000970.

Proposition adoptée.

3612-10-2013 ASSAINISSEMENT DES EAUX - ENTREPRISES GNP / DÉCOMPTE PROGRESSIF #12

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,

QUE soit adopté le décompte progressif # 12 daté du 30 septembre 2013 pour les travaux réalisés par Entreprises G.N.P. inc. dans le cadre du projet «Interception, voirie (phase1) et assainissement des eaux usées» et que la somme de 153 895,97 \$ (taxes incluses), telle que recommandée par la Firme de surveillance BPR Groupe-Conseil, soit acquittée.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution (Règlement 218).

Proposition adoptée.

-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Renaud Robinson, la séance est levée.

Mario Lévesque, maire suppléant

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Mario Lévesque, maire suppléant (art. 116 du C.M.) atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mario Lévesque, maire suppléant